



AGRESSIONS MULTIPLES EN ETRENNES

(« PLUS QU'HIER, MOINS QUE DEMAIN... »)

Une nouvelle année commence mais rien ne change dans les conditions d'exercice du personnel pénitentiaire (faut pas rêver !)

Ce 8 janvier donnait donc le coup d'envoi 2024 des agressions à Vivonne...

En milieu de journée, un détenu prétendit avoir fait une crise d'épilepsie, ce qui justifia une consultation à l'Unité Sanitaire. Mais en raison d'un désaccord avec le personnel médical quant à son protocole de soins, le patient – un familier des agressions – s'en prit physiquement à celui-ci. L'alerte donnée, des renforts arrivèrent pour maîtriser l'énergumène qui visiblement ne comptait pas se laisser faire mais fut finalement contenu et emmené en cellule punitive.

Arrivé au Quartier Disciplinaire, le récalcitrant refusa la fouille à corps réglementaire et déploya un nouvel élan d'agressivité envers nos collègues – entre morsures et coups violents, qui débouchèrent sur des plaies et divers traumatismes. Au moment de quitter cet enfer, le mauvais sort s'acharna sur l'équipe : la clé permettant de refermer la grille de cellule se brisa avant son verrouillage, et les agents présents durent alors temporiser pour la maintenir close comme ils pouvaient en attendant qu'un autre personnel vienne avec un nouveau trousseau, tandis que le détestable reclus – profitant de ces longues minutes de présence forcée – leur adressait une débauche de crachats avec une jouissance non dissimulée.

Bilan de la journée : 5 agents blessés / mollardés / choqués par un individu qui n'en était pas à son coup d'essai depuis le début de son (triste) parcours carcéral, mais qui – encore heureux ! – seront rapidement pris en charge et conduits au C.H.U. pour divers examens. Sans compter les excréments projetés sur les E.L.S.P. par l'impétueux démoniaque, le soir lors de la fermeture.

Bien évidemment, **la CGT Pénitentiaire** souhaite un prompt rétablissement à nos camarades meurtris et leur apportera le soutien nécessaire pour les démarches à venir.

En outre et comme à son habitude, **La CGT Pénitentiaire** suivra de près les suites pénales et disciplinaires qui seront prononcées à l'encontre du protagoniste – que l'on exige des plus sévères – ainsi que son transfert dans les meilleurs délais.

Enfin, **la CGT Pénitentiaire** félicite encore et toujours l'ensemble du personnel pénitentiaire du C.P. de Poitiers-Vivonne, qui œuvre chaque jour dans des conditions plus difficiles que la veille (« Plus qu'hier, moins que demain ») mais qui continue malgré tout à servir les valeurs de notre Administration avec courage et professionnalisme.

Le bureau local,
9 janvier 2023